

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR TIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

ditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

armacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

diologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

ééducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

entaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

42268

Déclaration de Maladie : N° P19-0006775

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 2774 Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : SARDY Mohamed Date de naissance : 13-12-1948

Adresse : 10t Ibn Diab II, 5eme A'ng Casablanca

Tél. : 06 12 14 00 6 Total des frais engagés : 27.44,40 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. Othmane BOURMANI
Ophthalmologiste
20, Rue Ibn Khelafa - Casablanca
Tél. 0522 22 81 17, Fax : 0522 22 81 18

Date de consultation : 03/09/2020

Nom et prénom du malade : SARDY ATCHA Age : 69 ans

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Affection oculaire

En cas d'accident préciser les causes et circonstances

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca le : 01/01/2020

Signature de l'adhérent(e) :

MUPRAS
ACCUEIL
ACCUEIL

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
03/09/2005	CS	—	200 DHS	Dr. Othmane BOURMANI Ophtalmologiste 20, Rue Ibn Khaldoune - CASABLANCA Tél. : 0522 22 81 13 - Fax : 0522 22 81 14

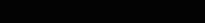
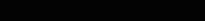
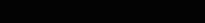
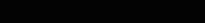
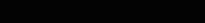
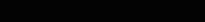
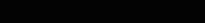
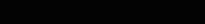
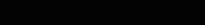
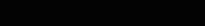
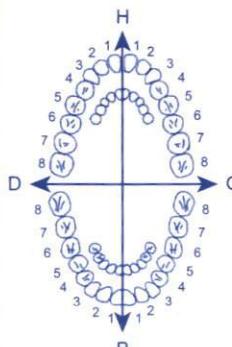
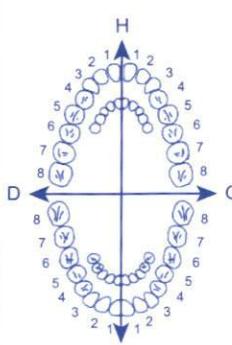
EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	03/09/2020	44,40

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
                      				Coefficient des travaux		
				Montants des soins		
				Début d'exécution		
				Fin d'exécution		
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE					
	$ \begin{array}{r l} H & 25533412 \quad 21433552 \\ D & 00000000 \quad 00000000 \\ B & 00000000 \quad 35533411 \quad 11433553 \end{array} $ <p>(Création, remont, adjonction) Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession</p>			Coefficient des travaux		
				Montants des soins		
				Date du devis		
				Date de l'exécution		

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Othmane BOURMANI

OPHTALMOLOGISTE

LASER ET ANGIOGRAPHIE

LENTILLES DE CONTACT

CHIRURGIE DES YEUX

20, rue Ibn Khalouya, angle rue de Madrid

Mers Sultan - Casablanca

0522 22 81 13 - 0522 22 81 14

INPE : 091166520 ICE : 001700106000060

الدكتور عثمان بورمانى

الاختصاصى فى امراض و جراحة العيون

الليزر و تصوير أوعية الشبكية

العدسات اللاصقة

جراحة العيون

زنقة ابن خلويه - زاوية زنقة مدربى

مرس السلطان - الدار البيضاء

0522 22 81 13 - 0522 22 81 14

Casablanca, jeudi 03. septembre. 2020

Madame SARDY Aicha :

mmuo

CELLUVISC collyre en unidoses

1 goutte, 4 fois par jour, dans les deux yeux, pendant 1 mois



PHARMACIE SIDI ABDERRAHMANE
SIDI ABDERRAHMANE
15 - 17 Rue Kergomar
Résidence Ambar - Casablanca
Tél : 022 79 79 01

الدكتور عثمان بورمانى
Dr. Othmane BOURMANI
Ophthalmologiste
20, Rue Ibn Khalouya - CASABLANCA
Tel : 0522 22 81 13 - Fax : 0522 22 81 14

Docteur Othmane BOURMANI

OPHTALMOLOGISTE

LASER ET ANGIOGRAPHIE

LENTILLES DE CONTACT

CHIRURGIE DES YEUX

20, rue Ibn Khalouya, angle rue de Madrid
Mers Sultan – Casablanca

0522 22 81 13 – 0522 22 81 14

INPE : 091166520 ICE : 001700106000060

الدكتور عثمان بورمانى

اختصاصي في امراض و جراحة العيون

الليزر وتصوير أوعية الشبكية

العدسات اللاصقة

جراحة العيون

زنقة ابن خلويه - زاوية زنقة مدريد
مرس السلطان - الدار البيضاء

0522 22 81 13 • 0522 22 81 14

Casablanca jeudi 03 septembre 2020

Madame SARDY Aicha :

Monture avec verres pour correction de la vision de loin et de près :

- Œil droit : +0.50 (-0.75) à 110°, Addition +2.75
- Œil gauche : +0.25 (-0.75) à 75°, Addition +2.75

Verres organiques progressifs

Traitement anti-reflets

Traitement anti-UV



الدكتور عثمان بورمانى
Dr. Othmane BOURMANI
Ophthalmologiste

20, Rue Ibn Khalouya - CASABLANCA
Tel: 0522 22 81 13 - Fax: 0522 22 81 14



SOUUDA HAY HASSANI

16 Bd Afghanistan Hay Hassani Attaoune - Casablanca
Tél : 05 22 93 83 71 - Fax : 05 22 90 74 15 - www.souda.ma

FACTURE N° : 46120

Part 1:

Casablanca, le 24/09/2020

M SARDY
Aicha

Arrêté la présente Facture à la somme
de : _____

Cachet et signature du responsable :

ICE:00003745500037

Gu
SOUBA Hay Hassar
16 Bd Abdoullah
Hay Hassani - Casablanca
022 93 83 71
Fax 022 90 74 15